

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS**

**Séance du 24 Juin 2008**

**L'an DEUX MILLE HUIT, le VINGT-QUATRE JUIN à 20 heures** le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Monique FAURE, Maire

Etaient présents : DURET Bernard, MORAND Pierre Adjoints, JULLIEN Caroline, LAPORTE Stéphane, LE BRIZ Olivier, REY Samia, RICHARD Jacqueline

Etaient absents : GIRAUD Marc, MOURABY Claire, ROCCHI Alain

-----

**ECOLE** (présence de Mme la Directrice et d'un délégué de parents d'élèves)

Mme le Maire informe de la démarche entreprise auprès du Conseil Général pour un changement du bungalow de l'école maternelle dont l'état s'est fortement dégradé et qui ne permet plus un accueil sécurisé des enfants. Le Conseil Général a fait savoir qu'il n'est pas possible d'envisager un remplacement dont le coût s'élèverait à 45 000 € et propose que des travaux soient entrepris avant la rentrée. Mme la Directrice de l'école a établi la liste de tous les « points noirs » du bâtiment et ce document a été faxé au responsable des affaires scolaires du conseil général pour servir de base aux travaux à entreprendre. La commune est donc dans l'attente des propositions qui seront faites.

Le transfert envisagé d'une classe dans la salle des fêtes est repoussé en raison des travaux de mise aux normes nécessaires et à l'inadaptation de ces locaux à l'accueil d'une classe enfantine (chauffage bruyant, clarté insuffisante, toilettes, sol ...).

Suggestion est faite de proposer au conseil général de transférer le bungalow de Cognin à St Gervais lorsque les travaux sur l'école de Cognin seront terminés.

Mme le Maire rappelle que la négociation d'acquisition du terrain nécessaire à l'extension de l'école est terminée. La commune achète 650 m<sup>2</sup> pour la somme de 45 500 €. Le bornage aura lieu la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet. Une première réunion de travail sur le projet de construction aura lieu le 8 juillet prochain avec le CAUE (élaboration du cahier des charges pour appel de candidatures d'architecte).

Information est donnée de la prochaine réunion du comité syndical du SSI (le 30 juin à 20 h) sur le réajustement du fonctionnement des garderies périscolaires.

**SERVICE TECHNIQUE**

L'employé communal est en arrêt maladie depuis le 9 juin. La commune ne peut pas rester sans personnel au service technique et doit recruter. Après recherche de candidatures avec l'aide de l'ANPE, le choix se porte sur Mr Robert CHARRIER domicilié à ROVON, titulaire du permis poids lourds. Un CDD de 3 mois renouvelable à temps plein lui sera proposé à compter du 2 juillet.

**TRAVAUX**

1 - *VOIRIE* – suite à la visite des chemins avec la DDE, les devis suivants sont soumis à approbation :

- Chemin sur le village : réfection de chaussée 20 518 € ttc
- Chemin des travers reprofilage : 3 516 € ttc et pose de barrières de sécurité 11 082 €

2 - *ECLAIRAGE PUBLIC* à PIERRE MOUTON : alimentation et pose de six lampes : 3 486 € ttc

3 - *ELECTRICITE* : travaux à la salle des fêtes et à l'église 687 € ttc – une proposition commerciale pour travaux sur le coffret électrique du clocher n'est pas retenue

4 – *LOGEMENT DE L'ECOLE* : réhabilitation + honoraires = 51 140 € ttc - une demande de subvention sera faite auprès du conseil général et un emprunt sur 15 ans sera réalisé, les annuités seront financées par le loyer

## **URBANISME**

Un avis favorable est donné

1. à la demande de permis de construire d'une maison individuelle au lotissement du clos de la Révérence
2. à la demande de permis de construire une toiture de protection des ruines de la Chartreuse des Ecouges
3. à la demande d'autorisation de clôture, rue de la Minoterie (sous réserve de vérification de la compatibilité avec le voisinage)

## **BUDGET**

Décision Modificative : augmentations de crédit sur les lignes budgétaires suivantes :  
achat de terrain, de véhicule, de logiciel informatique, étude PLU, contribution aux organismes de regroupement

Accord pour admission en non valeur d'un impayé de collecte des ordures ménagères de 2002 (110. 54 €)

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY**

Désignation de délégués à la commission « Ecole de Musique » : LE BRIZ Olivier et RICHARD Jacqueline

## **DIVERS**

Une réunion avec la gendarmerie et l'OPAC est prévue le 26 juin prochain suite à des plaintes pour nuisances et tapages.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45.